

Vous avez la COVID ou un rhume ?

Vous avez droit à **un congé de sûreté ou de maladie**



C'est la loi. Si vous travaillez pour un employeur privé, y compris en tant que les employés à domicile, vous pouvez prendre jusqu'à 40 ou 56 heures de congés par an pour prendre soin de vous ou de votre famille. Pour la COVID-19 ou pour d'autres raisons de santé ou de sûreté.

Pour plus d'informations ou pour déposer une plainte :

Consultez le site nyc.gov/workers | Appelez le **311** et dites « Paid Safe and Sick Leave Law » (loi sur le congé de maladie et sûreté payé).

NYC
Consumer and
Worker Protection

Vous avez mal au ventre ou de la fièvre ?

Vous avez droit à **un congé de sûreté ou de maladie**



C'est la loi. Si vous travaillez pour un employeur privé, y compris en tant que les employés à domicile, vous pouvez prendre jusqu'à 40 ou 56 heures de congés par an pour prendre soin de vous ou de votre famille. Pour la COVID-19 ou pour d'autres raisons de santé ou de sûreté.

Pour plus d'informations ou pour déposer une plainte :

Consultez le site nyc.gov/workers | Appelez le **311** et dites « Paid Safe and Sick Leave Law » (loi sur le congé de maladie et sûreté payé).

NYC
Consumer and
Worker Protection

Vous devez effectuer un bilan médical ou vous êtes blessé(e) ?

Vous avez droit à **un congé de sûreté ou de maladie**



C'est la loi. Si vous travaillez pour un employeur privé, y compris en tant que les employés à domicile, vous pouvez prendre jusqu'à 40 ou 56 heures de congés par an pour prendre soin de vous ou de votre famille. Pour la COVID-19 ou pour d'autres raisons de santé ou de sûreté.

Pour plus d'informations ou pour déposer une plainte :

Consultez le site nyc.gov/workers | Appelez le **311** et dites « Paid Safe and Sick Leave Law » (loi sur le congé de maladie et sûreté payé).

NYC
Consumer and
Worker Protection

**Vous souffrez d'anxiété ou de
dépression liées à la COVID ?**

**Vous avez droit à un congé de
sûreté ou de maladie**



C'est la loi. Si vous travaillez pour un employeur privé, y compris en tant que les employés à domicile, vous pouvez prendre jusqu'à 40 ou 56 heures de congés par an pour prendre soin de vous ou de votre famille. Pour la COVID-19 ou pour d'autres raisons de santé ou de sûreté.

Pour plus d'informations ou pour déposer une plainte :

Consultez le site nyc.gov/workers | Appelez le **311** et dites « Paid Safe and Sick Leave Law » (loi sur le congé de maladie et sûreté payé).

NYC
Consumer and
Worker Protection